

La même règle pour tous

L'organisation d'OSAC a été pensée pour que l'interprétation de la réglementation et la surveillance de sa mise en oeuvre soient uniformes sur tout le territoire.

Des pôles spécialisés

Les inspecteurs en charge de la surveillance sur le terrain ne sont plus répartis en zones géographiques mais en pôles spécialisés correspondant aux métiers des organismes et personnels surveillés (les usagers) :

- Pôle **DOEM** / Entretien Part M Majors
- Pôle **DOPM** / Production
- Pôle **DOAL** / Aviation Légère
- Pôle **DOMÉ** / Mécaniciens et Enseignement
- Pôle **DOOM** / Outre-mer
- Pôle **DOEA** / EASA

Des méthodes et outils centralisés

L'analyse des règlements et la rédaction des documentations techniques utiles aux inspecteurs et aux usagers sont élaborées par les référents spécialisés de la Direction des Méthodes et des Développements dans les domaines de la :

- Production,
- Navigabilité individuelle,
- Gestion du maintien de la navigabilité,
- Maintenance,
- Formation et licences des mécaniciens.

Une commission pour statuer

Les décisions lourdes relatives aux dossiers considérés à risques ne sont pas laissées à l'appréciation d'un seul individu. Au sein d'OSAC, la commission des agréments, composée des membres de la Direction, du Chef de pôle et de l'Inspecteur Risk Check (IRC) et du Responsable de surveillance, se réunit à chaque fois qu'un audit révèle une non-conformité réglementaire qui met en jeu la sécurité des vols ou qu'un nouvel agrément est demandé. Le cas est alors exposé, jaugé et la commission décide in fine de la mise sous surveillance renforcée, de la limitation ou de sa levée, de la suspension ou du retrait de l'agrément.

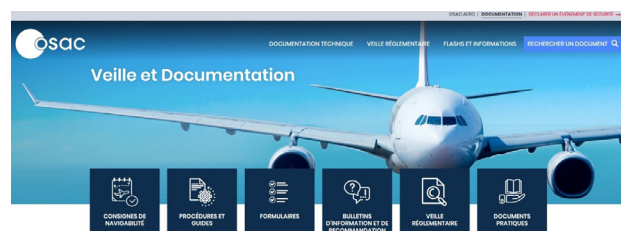
La documentation technique accessible pour tous

Dès sa création, OSAC a permis à tous les usagers d'accéder gratuitement à la documentation technique utile en la diffusant sur son site internet.

Les mêmes droits et devoirs pour tous

[Le déroulement d'une intervention d'OSAC au sein d'un organisme](#) est encadré par une note d'information disponible sur le site osac.aero et destinée à assurer l'objectivité, l'impartialité et l'efficacité de la surveillance.

Les personnels d'OSAC respectent un code de conduite garantissant leurs loyauté, intégrité et confidentialité.



De Lille à Marseille en passant par Paris et jusqu'en Outre-mer, ces dispositions sont mises en place à OSAC pour permettre d'effectuer une surveillance efficace, impartiale et homogène sur tout le territoire.